

Au terme de deux jours de formation, vous aurez 4 points de plus ou moins si vous n'avez pas 4 points manquants.

Délits majoritaires : vitesse + téléphone

Un exemple pour bien comprendre. Si vous avez 10 points mais que vous ne supportez pas d'avoir le maximum soit 12 points, alors vous ne gagnerez que 2 points. Bon, ce cas est assez rare. Ceux qui se précipitent dans ces stages assez nombreux et un peu partout ne disposent plus de quelques points 3 à 6 en moyenne, voire moins parfois. Pour vous, nous avons suivi le stage de l'Automobile Club du 7/9 rue Massenet à Nice. Un premier conseil : interdiction formelle d'être en retard sous peine de voir la porte fermée et d'avoir payé vos 200 euros en moyenne pour rien... Dans la salle avec des tables en forme de U, la psychologue, Marjorie, et le spécialiste prévention routière, José. Pour réussir un bon stage avec l'ambiance qui va avec, il faut une certaine homogénéité. Dans ce cas d'espèce, deux délits très majoritaires : la vitesse et le téléphone.

Marjorie et José...

Dès lors, les animateurs ont axé leur formation sur ces deux priorités. Contrairement aux stages d'il y a 10 ou 15 ans, plus de culpabilité avec des images d'accidents ultimes mais plutôt, une prise de conscience collective en essayant de faire participer tout le monde. Il en résulte des travaux par groupes et des exemples pratiques à tous les étages, de l'humour aussi. Dès lors, les participants semblent encore plus « sages » que les animateurs eux-mêmes... La seule contrainte, la présence de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 sans aucun retard possible ni ristourne de durée. 19 personnes avaient répondu « présent » soit 3 femmes pour 16 hommes... De nombreux sujets sur la table : le changement de législation avec le délit routier, la fin de retraits de points (1) pour les petits excès au 1^{er} janvier 2024, les 8 points de retrait si une infraction avec stupéfiants et alcool, mais aussi les dispositions pour récupérer ses points naturellement soit après 3 ans sans infractions. Ce délai passe à 2 ans pour les amendes de classe 1, 2 et 3 soit pas plus de 75€. La loi des 10 ans aussi qui permet de récupérer ses 12 points si nous n'avons jamais été à 0 ni à 12.

Des infos utiles...

Une info utile, si vous voulez connaître votre historique, il faut demander votre relevé intégral d'information à l'adresse courriel suivante : pref-rii@alpes-maritimes.gouv.fr

Pour avoir le document, il faut transmettre le numéro de votre permis de conduire, une copie

recto/verso du permis comme de votre carte d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile. Le tout en PDF. Autre conseil important : si vous avez un accident avec circonstances aggravantes comme alcool, prise de stupéfiants voire téléphone au volant, l'assurance peut ne plus vous couvrir... Alors où les accidents mortels se produisent-ils ? Par beau temps, en ligne droite, près de chez vous, en choc frontal, hors agglomération et hors intersection, sur une route en bon état avec une voiture de - 4 ans et un conducteur qui n'a jamais eu d'accident auparavant... En fait, là où nous nous sentons le mieux, nous avons l'habitude du parcours, et que nous sommes le plus en confiance. Les facteurs principaux : la vitesse, les produits addictifs, le téléphone, la fatigue et non port de la ceinture dans cet ordre.

Des stratégies pour changer

Alors que nous restent-ils à faire ? Arrêter avec les « Oui mais... », ou que la faute « c'est les autres... », ou encore, « Ça ne peut pas m'arriver à moi... ». Il faut changer de comportement mais une habitude n'est pas facile à perdre car elle provoque de l'inconfort, de la frustration, de l'agacement aussi voire de la colère. Il faut se « reprogrammer », trouver un déclic, mettre en place des « stratégies », comme changer de parcours, vouloir économiser du carburant avec une conduite plus apaisée, mettre le permis bien en évidence sur le pare soleil pour y penser quand nous nous laissons aller à la vitesse ou autre délit... Le gain de temps est minime, le risque trop grand, les conséquences immenses pouvant ruiner votre vie en cas d'accident avec dommage voire décès... Les participants ont-ils bien compris le message ? Il le paraissait au moment de se quitter. Ils recevront leur attestation dès le lendemain et récupéreront 4 points à minuit du dernier jour du stage. Un grand merci à Arnaud l'étudiant motard, Jean-Pierre aux grands excès de vitesse, Loïc le cinéphile contestataire, Naomi qui parle trop, Romain qui coche toutes les cases, Jacques le retraité discret, Boris à bon escient, Sonia si carrée et si vite, Léa si juste pourtant, Roger qui a perdu ses points à cause de sa fille, Bernard le pompier retraité, Edouard l'étudiant en probation, Yannick le voiturier monégasque sans ceinture, Thibault aux sentences définitives, Mehdi le taiseux, et Scherif le philosophe...

Pascal Gaymard

Dates et chiffres clés...

18 092 morts en 1972

3 550 morts en 2022

1989 : stages de sensibilisation et conduite accompagnée

1992 : Arrivée du permis à points

2003 : Arrivée des radars

78,8% en 2020 avaient leurs 12 points

54% en 2020 n'avaient jamais perdu de points

62 315 permis invalidés en 2020 (0,15%)

15,2 millions de points enlevés en 2017

8,4 millions de personnes verbalisées en 2017

4,7% de personnes entre 0 et 6 points (20% des accidents mortels)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité